

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOU D MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION
DEFINITIVE AU CONCOURS SUR EPREUVES POUR L'ACCES AU GRADE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN INFORMATIQUE**

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Onze du mois d'Octobre (11/10/2023), s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive au Concours sur épreuves pour l'accès au grade de **Technicien Supérieur en Informatique** et ce, conformément aux dispositions de la décision N° 1022 du 31/05/2023. Nombre de postes ouverts : 06

Étaient présents les membres suivants :

Monsieur BOUDA Ahmed

Recteur, Président

Monsieur MAMERI Larbi

Chef du centre d'examen (membre)

Madame BEN TAYEB Nawel

Correcteur (membre)

Madame MOSTFAI Sabrina

Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 1022 du 31/05/2023, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, portant ouverture d'un test professionnel pour l'accès au grade de **Technicien Supérieur en Informatique** sus cité et suite à :

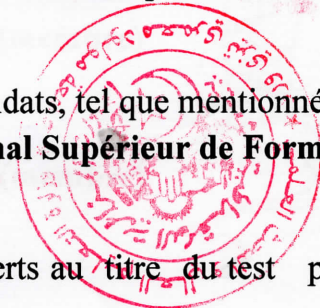
1° - L'examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées sur les relevés de notes établis par le centre d'examen l'**Institut National Supérieur de Formation Professionnelle -Tizi-Ouzou II**).

2° - La confirmation du nombre de postes budgétaires ouverts au titre du test professionnel en question (**06 postes ouverts**).

3° - La vérification de l'ensemble des conditions statutaires.

4° - Les Membres du jury ont procédé au départage des candidats ayants obtenus la même note par le coefficient le plus élevé conformément aux dépositions de l'arrêté du **05 Décembre 2019** ;

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à **10/20** sans note éliminatoire.



- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

01	FADILI Dihia	13.82
02	HARIM Rosa	12.43
03	OULD BOUALI Fetta	11.71
04	AZIL Kahina	11.57
05	MAKOUDI Ourdia	11.50
06	KHELOUI Anais	11.46

- Liste d'attente par ordre de mérite :

01	BEN HOCINE Idir	11.43	} Le coefficient le plus élevé
02	HAMDOUS Ammar	11.43	
03	BENANE Farida	10.64	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Monsieur BOUDA Ahmed

Recteur, Président

Monsieur MAMERI Larbi

Chef du centre d'examen (membre)

Madame BEN TAYEB Nawel

Correcteur (membre)

Madame MOSTFAI Sabrina

Correcteur (membre)

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.

2
C
3
4
C
A
m